

Documentation relative à une enseignante. Diplômes.

Numéro d'inventaire : 2010.06006 (1-17)

Auteur(s) : Marie-Louise Goniche

Type de document : diplôme

Date de création: 1918 (entre) / 1968 (et)

Inscriptions :
• ex-libris : avec

Description : Ensemble de 17 feuilles imprimées avec mentions ms. encre noire ou

dactylographiées.

Mesures: hauteur: 380 mm; largeur: 440 mm

Notes: Différents diplômes datés de 1918 à 1968: Certificat d'études primaires, diplôme de maîtresse de gymnastique, Brevet de capacité pour l'enseignement primaire, Certificat d'aptitude pédagogique, Baccalauréat sciences-langues vivantes-philosophie, diplôme d'études supérieures de langues et littératures étrangères vivantes (anglais), diplôme de Licencié ès Lettres, Certificat de secourisme de la Croix-Rouge française, diplôme d'Officier d'Académie, diplôme d'Officier dans l'Ordre des Palmes Académiques.

Mots-clés : Diplômes Décorations, citations

Nom du département : Paris

Autres descriptions : Langue : Français

Lieux: Paris

200	DÚDUN VOUS PROVIDENCE POR PORTO DE LA CONTRACTOR DE LA CO	1
	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.	1 × 50
	Diplôme de Maîtresse de Gymnastique.	X6X6
		% (6) (6) (7)
Le	Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,	\$ 00 X 00 X
Vu le pr	voces-verbal de l'examen subi le 12 Mai 1925, devant la Commission de grunnastique	1 × 6
dusepark	ment de la Seine, par Mademoiselle Goniche Marie Louise	
Ou la pr	roposition de M. le Poccteur de l'Acadomie, ar ces présentes, à Madernoiselle Joniche, le Déplôme de Noxitrosse de gymnastique,	
	swee les droits et prérogatives qui y sont attachés par les décrets et règlements.	
	Jaris , 6 1 July 1925	265
	Le Ministre de l'Instruction publique	
DIRECTEURUS LE	Experimental Street Corta Spans	
	apl) signi, de Mongie.	
104-162-1925. [118		

ACADÉMIE DE PARIS	RÉPUBLIQUE	FRANÇA	ISE	DÉPARTEMENT DE LA SEINE	
BREVET DE C	APACITÉ POUR INSTITUTRICES !- I	L'ENSEIG	NEMENT	PRIMAIRE	
Le Recteur	de l'Académie de	Pariv,			
Vu l'article 21 de la la	oi du 30 octobre 1886;				
	107 du décret du 18 janvier 188,	7.			
Vu le décret du 18 août 19					
Vu l'arrêté du 18 août 19	g inclus de l'arrêté du 18 janvie	1887;			
Vu le procès-verbal de l'e	ixamen subi par Mademoiselle	Gouiche		dans les conditions	
déterminées par les décrets el		0		and the comments	
Vu le certificat en date d	lu 28 JUILLET 1922 par le	equel la Commission e	l'examen siègeant	i Laris, département	,
	session de 1922, alleste que				
	, à Laris dépar	tement de la Je	ine a été juy	née apte à obtenir un	
Brevest elementaire pour l'é		. /			
Délivre à Ma	demoiselle Gon	iche	_ le présent	Brevet.	
Faite à Laris, le 2			Le Recteur de l'As	radémie de Gario	
Signature de l'I	Impélzante :	E STATE	Signé : P.	APPELL,	
		EL 13	l'Inspecteur d'Ocai	lenge délégué	
		West State of State o	U	Jenas	

Nº 6312. - Adu. E. RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT ACADÉMIE LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ DE LA SEINE PARIS INSTRUCTION PUBLIQUE CERTIFICAT D'ÉTUDES PRIMAIRES L'Inspecteur d'Académie, Directeur de l'Enseignement primaire du département de la Seine. Vu l'article 6 de la loi du 28 mars 1882 et l'article 3 de la loi du 30 octobre 1886; Vu la loi du 11 janvier 1910; Vu le décret du 27 juillet 1882; Vu les arrêtés des 24 juillet 1888 (titre IV, chapitre II), 29 décembre 1891, 31 juillet 1897, 8 août 1903, 27 juillet 1908 et 19 juillet 1917; Vu le procès-verbal de l'examen subi par M'Marie dans les conditions déterminées par les arrêtés susvisés; Vu le certificat en date du 11 Juin 1918 par lequel la Commission cantonale due go Mundt de Saris. . siégeant pour la session de 1918, atteste que Mademaiselle Marie Louise née le 3 Juin 1906 à Paris 17 département de la a été jugé digne d'obtenir le Certificat d'études primaires avec mention (2) (20) Délivre à Maderna Selle Marie Francise le présent Certificat d'études primaires élémentaires pour servir et valoir ce que de droit. SIGNATURE De la TITULAIRE : L'INSPECTEUR D'ACADÉMIE Marie Louise Goniche Paris : du · arrondissement de Paris (2) Indiquer la mention: TRÈS-BIEN, BIEN, ASSEZ BIEN OU NEANT. 23088. - Imp. E. Desfossés. - 20.0 0 ex. Raisin 25 kil. - 2-18.